

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

17. Délibération modificative n°4 du budget principal 2024 de la commune de Boisseuil.

Une décision modificative du budget principal 2024 doit être adoptée en raison d'une ouverture du chapitre 014 (atténuations de produits) suite à une écriture de 241 € demandée par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Limoges et Amendes à l'article 7392221 (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) correspondant à un prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sur le mois de septembre.

Il convient par conséquent de prévoir des crédits sur l'exercice 2024 au chapitre 014 :

En section de fonctionnement / dépenses :

- chapitre 014 / article 7392221 doit être augmenté de 500 €,
- chapitre 011 / article 60612 doit être diminué de 500 €.

Les ajustements budgétaires se font à dépenses et recettes constantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal 2024 de la commune de Boisseuil,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

